

Prince, reprise l'an dernier, va se trouver achevée.

Depuis 1867, la Société Cockerill donne, à charge des divisions, des pensions supplémentaires aux ouvriers infirmes ayant au moins 30 années de service, et ils sont nombreux à Seraing.

Comme complément aux institutions qui précèdent, la Société a créé, en 1867, pour les anciens employés, une caisse de retraite, dont le fonds est actuellement de 30,000 francs. Elle y puise une partie de la pension accordée, et prélève le reste sur la caisse de l'établissement.

Les employés pensionnés jouissent des $\frac{3}{4}$ de leur dernier salaire.

La Société a enfin institué, en 1872, pour le personnel de ses usines en général, une caisse d'épargne, donnant 5 p. c. d'intérêts, qui a déjà reçu en dépôt plus de 500,000 francs.

§ 2. — BANQUE POPULAIRE DE LIÈGE, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE.

Cette association a pour but de procurer à ses membres, par leur crédit collectif, les capitaux dont ils ont besoin pour les affaires industrielles, commerciales ou domestiques. Elle reçoit également les épargnes qu'elle fait fructifier.

C'est donc tout à la fois une banque d'avances et une caisse d'épargne.

Pour être admis en qualité de sociétaire de cette banque, il suffit d'être honnête et laborieux; pour jouir d'un crédit,